

BUDGET PARTICIPATIF 2019

FICHE PROJET :

DIAGNOSTICS

Chacun reconnaît ce qu'apporte aux hommes la compagnie des chiens : source de joie pour les petits et les grands, compagnon de jeu, remède contre la solitude, aide aux personnes handicapées, réconfort des malades...

En ville, ils jouent également un rôle très important dans le domaine de la sociabilité : dans un Paris déshumanisé, où chacun circule l'œil rivé sur son smartphone, leur présence crée un lien réel entre les habitants et favorise la rencontre et le dialogue. Enfin, les chiens en ville constituent encore un peu de nature au milieu du bitume.

Pourtant, malgré leur rôle bénéfique pour la collectivité, les quelques 100.000 chiens parisiens sont jusqu'à présent lourdement pénalisés et leurs propriétaires avec eux : l'accès à la grande majorité des parcs et jardins leur est interdit et les espaces canins (espaces verts clos dédiés aux chiens en liberté) restant d'une rareté extrême, les promeneurs avec chiens sont assignés au bitume des trottoirs (lesquels sont envahis de trottinettes et de vélos) : impossible de réaliser une promenade au parc lorsque l'on est une famille avec enfants ET chien (d'où un quotidien rendu compliqué et épuisant par la scission obligatoire des promenades « enfant » et « chiens ») ou lorsque l'on est une personne âgée seule avec un chien.

Mais en novembre 2018, le Conseil municipal de Paris a adopté un nouveau règlement des parcs et jardins de Paris. L'article 8 de ce dernier autorise l'accès des chiens tenus en laisse dans les parcs et jardins ne comportant pas d'aire de jeu pour enfants ainsi que la création d'espaces canins dans ces parcs et jardins.

Il est donc grand temps de profiter des opportunités créées par cette nouvelle réglementation et de prendre en compte, à Paris, les besoins à la fois des chiens et de la collectivité.

OBJECTIFS

L'objectif du projet est de créer un parc canin sécurisé dans la partie haute du square René Le Gall situé dans le 13^{ème} arrondissement de Paris (du côté des rues Berbier du Mets et Émile Deslandres). Cet espace répond aux critères de l'article 8 du nouveau règlement des parcs et jardins puisqu'aucune zone de jeux pour enfants n'est située à proximité. Sa création est nécessaire car les parcs canins permettant aux chiens de s'ébattre librement et à leurs maîtres de se rencontrer sont extrêmement rares et exigus à Paris, à la différence de bien d'autres capitales et agglomérations.

PRÉCONISATIONS

Nous préconisons une intervention légère pour la création de cet espace canin : pose d'une clôture et d'un portillon permettant d'aménager et de gérer un espace clos où les chiens, sous le contrôle de leur maître, pourront s'ébattre sans créer de nuisances envers les autres usagers.

Il est souhaitable que quelques bancs publics, un point d'eau et des poubelles complètent cette création.

En même temps qu'il participera au bien être animal, cet espace de proximité permettra :

- A tous les amis des chiens de s'asseoir et de converser : on pense en particulier aux nombreuses personnes seules ou âgées ;
- Aux enfants parisiens ayant la chance d'avoir un chien de venir y jouer avec lui (où courir et jouer avec Médor près de chez soi quand on est un/e petit/e parisien/ne ???) ;
- Aux familles avec enfants et chiens de s'y promener au complet ;

L'espace retenu pour la création de cet espace canin est situé dans la partie nord-est du square René Le Gall, bordé par les rues Berbier du Mets et Emile Deslandres ; il est déjà clos sur trois côtés et l'accès se fait directement par la rue. Constamment à l'ombre, il est dépourvu de gazon et de massifs fleuris et reste très peu fréquenté la plus grande partie de l'année. Contrairement à la partie basse du square, cet espace n'est pas classé. De plus son aménagement ne créera aucune surface bétonnée supplémentaire dans le square, ce qui préservera la nature. Rappelons également que la superficie totale du square René le Gall est importante : plus de 3ha.

RÉALISATIONS

SERVICES CONCERNÉS

- Direction des Parcs et jardins : aménagement de l'espace canin dans le square et prise en charge financière de celui-ci ;
- L'Association « Citoyens Parisiens », qui se propose d'être un relais entre les propriétaires canins et la Mairie et de participer au bon fonctionnement de cet espace.

BUDGET

- 50 mètres de clôture et un portillon (le coût dépend du matériau, grillage ou bois, à choisir en conformité avec l'esthétique du jardin) : 4000 euros maximum
- 2 bancs publics : 2000 euros
- Réseau d'eau et une fontaine : 2000 euros
- Divers : poubelles, panneaux d'affichage : 2000 euros

Soit un total maximum de 10.000 euros.

